Les Moulins d'Antoine
6 Rue du Stade, 15300 Murat

Tél.: +33 (0)4 71 20 31 20
Fax: +33 (0)4 71 20 31 00

www.moulins-antoine.fr

Fournisseur officiel du CONCOURS "UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE"

FOURNIL D ASSIER
MR BOUZOU JORIS
176 ROUTE DE CARDAILLAC
46100 CAMBURAT

Facturé à	Date facture	Numéro facture	Folio
416308	12/07/2023	2 307 000 224	1

FACTURE

Technico-commercial: BARDET Christophe

Produit	Désignation	Nbre Unité	Poids Unité	Quantité Facturée	Prix HT Brut		Prix HT Net	Montant HT	TVA
	BI n° 2 300 005 141 du 12/07/2023 Commande N° 168 230 du 07/07/2023								
	Preneur d'ordre OL: Corinne FLAGEL Véhicule: EW923LV Chauffeur: APPEDSAL CYRILLE								
	Livré chez FOURNIL D ASSIER								
59989	SACS TOURTE SEIGLE MARGERIDE (250)	2		2,0000U		SACS GRATUITS			1
50400SAC25	VOLCANE SAC 25	10	25 Kg	0,2500T	732,00		732,00	183,00	2
56034	BAKERMIXES THORIK (15 kg)	2	15 Kg	0,0300T	2 207,00		2 207,00	66,21	2
51516SAC25	FAR SEIGLE T130 MARGERIDE SAC 25KGS	2	25 Kg	0,0500T	1 177,00		1 177,00	58,85	2
52465	F. BLE GRUAU PREMIUM T45 SAC 25KG	10	25 Kg	0,2500T	1 052,00		1 052,00	263,00	2
	Totaux	26		0,5800T					
	ESCOMPTE 2%							-11,42	

à joindre à votre règlement
Les Moulins d Antoine
FACTURE 2 307 000 224
Client: 416308 Facturé le 12/07/2023
Net à payer 590,42 €
Mode de règlement: (C) LCR 2 ESC
Echéance: 22/07/2023
Paiement par virement :
IBAN : FR76 1680 6048 2171 0054 0408 038
BIC : AGRIFRPP868

Montant net HT	Taux TVA	Montant TVA	Montant TTC	
559,64	2 5,50	30,78	590,42	
				FACTURE
				Net à payer
559,64		30,78	590,42	590,42 €

Mode de règlement : (C) LCR 2 ESC
Mode de calcul échéance: 10 JOURS
Rib: 10057 19323 00020221003 49
Echéance(s)
22/07/2023 590,42 €

Les Moulins d'Antoine, S.A.S. au Capital de 1 500 000 euros - R.C. Aurillac B 516780039 - APE 1061A - n° tva FR 24 516780039. L'acceptation de nos offres et toute commande implique pour ficha l'adhésion pure et simple, et sans réserve de l'acheteur aux conditions générales de vente ci-dessous énoncées. La société Les Moulins d'Antoine se réserve la propriété des marchandises livrées, jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et en intérêts. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit et les sommes déjà versées lui resteront acquises en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur. Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral des prix mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle. le transfert de possession entraînant celui des risques. L'acheteur s'engage en conséquence, à souscrire dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les pertes, vol ou destruction des marchandises désignées. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, même vendues f.d.c.o. En cas de retard de paiement nous pourrons suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. A défaut de paiement à leur quatrième date d'échéance, les autres échéances deviendront immédiatement dues même si elles ont donné lieu à des traites. Une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement vous sera facturée en cas de dépassement des délais de paiement selon les dispositions légales. De plus à titre de cause pénale et conformément à l'article L 441-3 et 6 du code de Commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Les taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de trois fois le taux d'intérêt légal et calculé sur le montant HT figurant sur la facture. Ces pénalités sont exigibles sur simple demande du vendeur. Il ne sera accordé aucun escompte pour paiement anticipé.

D 2/2 50/17/3220/1604 01FA0650777ECTF 6 FBI

Scanné avec CamScanner